

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES**



Région Pays de Loire

Chère Consoeur, Cher Confrère, Madame, Monsieur,

Je souhaite, en premier lieu, vous remercier et vous féliciter ainsi que vos collaborateurs pour le précieux travail que vous accomplissez au quotidien au service de vos clients et de l'économie de notre pays.

La crise sanitaire que nous sommes en train de traverser est sans précédent. La loi du 11 mai 2020 parue au JO ce jour prolonge l'état d'urgence jusqu'au 10 juillet inclus, ce qui n'est pas sans conséquences.

Votre Conseil Régional s'est organisé dès les premiers jours pour assurer une continuité de service forte afin de vous permettre de faire front aux côtés des entreprises soumises aux difficultés économiques et sociales engendrées par le confinement.

Une présence forte auprès des représentants institutionnels en soutien à l'économie locale

L'une des premières actions menées tant au niveau de la Région des Pays de la Loire qu'au niveau des départements a été de positionner l'Ordre des Experts-Comptables comme référent aux côtés des Institutionnels, des administrations fiscales et sociales et des Pouvoirs Publics. Lors de nos nombreuses réunions, nous avons participé activement au déploiement des mesures nationales ou régionales et cela tout en ayant à cœur d'insister sur les difficultés de terrain que les membres de l'Ordre pouvaient rencontrer dans leur activité au quotidien au niveau de l'accompagnement des entreprises.

Nous travaillons toujours en liens étroits avec le Préfet de Région, la DIRECCTE, l'URSSAF, la DRFIP, la Banque de France mais encore la Fédération des Banques Françaises, la Région et les départements pour soutenir l'économie et favoriser une reprise de l'activité dans les meilleures conditions tant pratiques que réglementaires.

Une documentation quotidienne des professionnels du chiffre

En parallèle, nous avons eu la volonté de vous documenter au maximum avec un souci majeur de fiabilité de l'information, les mesures gouvernementales ayant fait l'objet d'ajustement quasi journalier au début de cette crise. Un important travail de veille documentaire a été mis à disposition sur le site internet, complété d'un système de newsletter appuyant les informations les plus urgentes.

Nous devons noter également, l'importance des outils développés par le CSOEC, ainsi que les dispositifs SOS CABINET EC/CAC et SOS ENTREPRISES. Sur ces sujets, un tableau de synthèse interactif est mis en ligne sur notre site quotidiennement.

La loi prorogeant l'Etat d'urgence revient sur différentes dispositions, dont celle portant sur la responsabilité pénale de l'employeur face à la gestion du risque COVID19. Il est important de respecter les directives de l'Etat en la matière.

A cet effet, le CSOEC a élaboré une note indicative sur les mesures à mettre en place pour le déconfinement au niveau des cabinets d'expertise comptable.

Je vous encourage à vous référer à notre site sur l'ensemble de ces sujets et à en vous en faire le relais auprès du terrain <https://www.paysdeloire.experts-comptables.fr/actualites/covid-19-dispositif-national/>

Un accompagnement renforcé des entrepreneurs en difficulté

Nous avons également tenu à être davantage présents directement auprès des entrepreneurs, avec le maintien des consultations CIP en non présentiel, et la mise en place pour ceux n'ayant pas d'expert-comptable de l'adresse mail soscovid19@orddec.fr

Cette adresse mail peut également être utilisée pour nous remonter toutes les difficultés que vous pouvez rencontrer auprès de vos clients pour la mise en place des aides prévues par l'Etat ou la Région. N'hésitez pas à nous solliciter, nous orienterons votre demande auprès de nos interlocuteurs privilégiés.

Nous nous faisons d'ailleurs l'écho de toutes les initiatives locales aussi bien régionales que départementales des autres chambres consulaires ou des associations locales d'Experts-Comptables ayant pour objectif de maintenir le lien avec les entreprises, d'assurer la continuité de l'activité et de favoriser une reprise au moment de la sortie de crise.

Une organisation permettant une continuité de service au niveau des missions régaliennes

Nos missions régaliennes sont également assurées par la mise en place d'une nouvelle organisation du travail au sein du Conseil Régional de l'Ordre, et les commissions de travail continuent de se tenir en visioconférence.

Des dispositions ont été prises au niveau de l'Etat pour permettre aux organismes rendant des décisions administratives de suspendre les délais usuellement prévus à la procédure pendant la période du 12 mars au 24 juin. Rapprochez vous de nos services pour suivre l'avancée de vos dossiers.

Les locaux du Conseil régional de l'Ordre sont fermés jusqu'au 2 juin 2020 et le personnel est en télétravail.

Aussi, j'insiste sur le fait que toutes vos demandes durant cette période doivent être faites par mail. Pour mémoire je vous précise les responsabilités de chacun :

Secrétariat Général / Direction juridique : fracki@orddec.fr

Missions non régaliennes / Entreprises / Numérique: pbordage@orddec.fr

Déontologie / Exercice Illégal / Qualité / Tableau Personnes morales : ahubert@orddec.fr

Stage / Tableau Personnes Physiques : fpercevault@orddec.fr

Accueil /MCTE : accueil@orddec.fr

Cotisations / Comptabilité / Newsletter: sdegas@orddec.fr

Site Internet / Logistique Evénements : vivillard@orddec.fr

Le standard téléphonique reste accessible et ce du lundi au vendredi afin d'assurer une réelle présence auprès de vous, de vos clients mais également de nos partenaires.

Concernant notre **Assemblée Générale 2020**, la tenue de cette manifestation sur juillet est impossible, aussi nous avons décidé de la reporter sur le quatrième trimestre. **La date du 22 octobre 2020 a été retenue. Je vous invite à l'inscrire d'ores et déjà dans votre agenda. Nous serons ravis de vous y retrouver nombreux.**

Comme vous avez pu le voir, nous avons maintenu l'appel de cotisations selon le calendrier usuellement pratiqué. Toutes les régions n'ont pas eu ce positionnement. Notre décision a été guidée par la volonté de maintenir une gestion saine de l'Ordre, le CSOEC ne suspendant pas ses appels de cotisations. Cette décision sert le bon et le nécessaire fonctionnement de nos instances durant cette période trouble. Sachez que la plus grande bienveillance nous anime sur ce point à l'endroit des membres de l'Ordre rencontrant des difficultés. Je vous encourage donc à prendre contact avec nous pour échanger sur votre situation.

Enfin, dans cette première période de déconfinement, je vous invite à rester prudents pour vous protéger et protéger vos collaborateurs et vos clients.

Notre rôle est important et la relance de l'économie de notre pays ne pourra se faire sans le concours actif des Experts-Comptables.

Je sais que je peux compter sur vous.

Bien fraternellement,

Jean-Paul MÉNAGER

Président de l'Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire

A PROPOS DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DES PAYS DE LOIRE

Garant du respect de la déontologie des Experts-Comptables des départements d'Indre-et-Loire (37), de la Loire-Atlantique (44), de Maine-et-Loire (49), de la Mayenne (53) et de la Sarthe (72), l'Ordre a également pour rôle de représenter la profession et d'assurer la défense de ses intérêts.